

DEPARTEMENT DU GARD – COMMUNE DE DOUBBIES



ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTE PORTANT SUR LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DEFINISSANT LA STRATEGIE PLURIANNUELLE DE PILOTAGE DES RESSOURCES HUMAINES ET LA PROMOTION ET VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Le Maire de la commune de Doubbies

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33-5,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, notamment son article 30,
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, notamment ses articles 13 à 20,
Vu la présentation des Lignes Directrices de Gestion de la commune de Doubbies au conseil municipal du 15 janvier 2022,
Vu l'avis du comité technique dans sa séance du 02 juin 2022

ARRÊTE

Article 1 : Les lignes directrices de gestion de la commune de Doubbies, sont arrêtées conformément au document joint en annexe.

Article 2 : Les lignes directrices de gestion prennent effet au 1er janvier 2022.

Article 3 : Les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée de 6 ans. Elles pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période, après un nouvel avis du comité technique.

Article 4 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté,

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de la commune de Doubbies et/ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

En Mairie le 18 juillet 2022

Le Maire
Irène LEBEAU



Communiqué aux agents de la collectivité par *notification en mains propres*.